



Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an **deux mil vingt six, le vingt quatre avril**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE-LA-LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **Mairie**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Marcel GREAUME**.

Étaient présents : M. Marcel GREAUME, M. Daniel DELAHAYE, Mme Claire LEVAVASSEUR, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, M. Rémy DOISNE, M. Maxime COURSEAUX, Mme Fabienne HOMO, Mme Mélanie LECONTE, M. Nicolas LETALLEUR, Mme Patricia SORIN.

Étaient absents excusés : Mme Fabienne ALEXANDRE, M. ERIC BRICE, Mme Clémence LEGRAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. ERIC BRICE en faveur de Mme Patricia SORIN, Mme Clémence LEGRAND en faveur de M. Maxime COURSEAUX.

Secrétaire : M. Rémy DOISNE.

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-017 : Validation du procès verbal de la séance du 20 Mars 2026**

Vu le conseil municipal en date du 20 Mars 2026,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-018 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 22 Juillet 2022, le conseil municipal a validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que cette nomenclature prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire ou son 1er adjoint à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections et
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents y afférents.

14 VOTANTS  
 14 POUR  
 0 CONTRE  
 0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-019 : Budget principal : Compte Financier Unique 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		373 178.20 €
Opérations de l'exercice	471 906.40 €	550 171.02 €
<b>TOTAUX</b>	<b>471 906.40 €</b>	<b>923 349.22 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>451 442.82 €</b>

**Section d'investissement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024	213 761.26 €	
Opérations de l'exercice	147 679.65 €	445 702.14 €
<b>TOTAUX</b>	<b>361 440.91 €</b>	<b>445 702.14 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>84 261.23 €</b>
Restes à réaliser	340 730.49 €	304 410.00 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>47 940.74 €</b>

**Ensemble**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024	213 761.26 €	373 178.20 €
Opérations de l'exercice	619 586.05 €	995 873.16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>833 347.31 €</b>	<b>1 369 051.36 €</b>
Résultat de clôture		535 704.05 €
Restes à réaliser	340 730.49 €	304 410.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 174 077.80 €</b>	<b>1 673 461.36 €</b>
<b>Résultat définitif 2025</b>		<b>499 383.56 €</b>

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur DELAHAYE Daniel, doyen du Conseil municipal après Mr GREAUME Marcel, Le Maire, est nommé Président de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mr DELAHAYE, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-020 : Budget principal : Affectation du résultat 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Compte Financier Unique 2025 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

#### **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	147 679.65 €
Recettes d'investissement	445 702.14 €
Résultat net au 31-12-2025	298 022.49 €
Déficit 2024 reporté	-213 761.26 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>84 261.23 €</b>

#### **Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	340 730.49 €
Recettes d'investissement	304 410.00 €
Résultat net RAR	-36 320.49 €

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	471 906.40 €
Recettes de fonctionnement	550 171.02 €
Résultat net au 31-12-2025	78 264.62 €
Excédent 2024 reporté	373 178.20 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>451 442.82 €</b>

#### **Soit à affecter:**

002 Excédent de fonctionnement reporté	451 442.82 €
001 Excédent d'investissement reporté	84 261.23 €

- Affectation du résultat 2025 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 451 442.82 €,
- un Excédent d'investissement de 84 261.23 €.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2025, comme présenté, pour le budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-021 : Budget principal : Budget primitif 2026 : section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026 en section de fonctionnement du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	249 750.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	208 400.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	48 979.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	237 887.90 €
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	227 621.84 €
Chapitre 066	Charges financières	20 500.00 €
Chapitre 067	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>994 138.74 €</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif 2026
Chapitre 002	Excédent reporté	451 442.82 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	16 100.00 €
Chapitre 70	Produits de services	10 300.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	333 632.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	120 423.00 €
Chapitre 75	Autres produits	60 720.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	20.92 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	1 500.00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>994 138.74 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026 en section de fonctionnement du budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-022 : Budget principal : Budget primitif 2026 : section d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026 en section d'investissement du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses d'investissement :**

Chapitres	Libellés	RAR + Budget primitif 2026
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	64 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	633 560.00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>697 560.00 €</b>

**Les recettes d'investissement :**

Chapitres	Libellés	RAR + Budget primitif 2026
001	Résultat reporté	84 261.23 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	237 887.90 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	70 000.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	154 410.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	151 000.87 €
<b>Total des recettes</b>		<b>697 560.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026, en section d'investissement du budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-023 : Budget assainissement : Compte Financier Unique 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget assainissement, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		9 523.21
Opérations de l'exercice	58 971.18 €	53 375.57 €
<b>TOTAUX</b>	<b>58 971.18 €</b>	<b>62 898.78 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>3 927.60 €</b>

### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		14 201.00 €
Opérations de l'exercice	32 839.06 €	24 427.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>32 839.06 €</b>	<b>38 628.00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>5 788.94 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>59 563.20 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>6 225.74 €</b>

### Ensemble

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		23 724.21 €
Opérations de l'exercice	91 810.24 €	77 802.57 €
<b>TOTAUX</b>	<b>91 810.24 €</b>	<b>101 526.78 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>9 716.54 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>59 563.20 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>151 373.44 €</b>	<b>161 526.78 €</b>
<b>Résultat définitif 2025</b>		<b>10 153.34 €</b>

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur DELAHAYE Daniel, doyen du Conseil municipal, après Mr GREAUME Marcel, Le Maire,, est nommé Président de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mr DELAHAYE Daniel, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2025 pour le budget assainissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-024 : Budget assainissement : Affectation du résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Compte Financier Unique 2025 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2025 du budget assainissement comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	32 839.06 €
Recettes d'investissement	24 427.00 €
Résultat net au 31-12-2025	-8 412.06 €
Excédent 2024 reporté	14 201.00 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>5 788.94 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	59 563.20 €
Recettes d'investissement	60 000.00 €
Résultat net RAR	436.80 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	58 971.18 €
Recettes de fonctionnement	53 375.57 €
Résultat net au 31-12-2025	-5 595.61 €
Excédent 2024 reporté	9 523.21 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>3 927.60 €</b>

**Soit à affecter:**

002 Excédent de fonctionnement reporté	3 927.60 €
001 Excédent d'investissement reporté	5 788.94 €

- Affectation du résultat 2025 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 3 927.60 €,
- un excédent d'investissement de 5 788.94 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats, comme présenté, du budget assainissement 2025.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-025 : Budget assainissement : Budget primitif 2026 : section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026, en section de fonctionnement, du budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	29 200.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 427.00 €
Chapitre 66	Charges financières	13 863.63 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	598.97 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	9 959.00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>78 048.60 €</b>

### Les recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
Chapitre 002	Excédent reporté	3 927.60 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 121.00 €
Chapitre 70	Produits des services des domaines et ventes divers	45 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 000.00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>78 048.60 €</b>

Monsieur le Maire précise que cette nomenclature a évolué et prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire ou son 1er adjoint à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026 en section de fonctionnement du budget assainissement et décide :

- de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections et
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents y afférents.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-026 : Budget assainissement : Budget primitif 2026 : section d'investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026 en section d'investissement du budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

### Les dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
Chapitre 40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 121.00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	28 500.80 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	59 563.20 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>100 185.00 €</b>

### Les recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
001	Résultat reporté ou anticipé	5 788.94 €
021	Virement de fonctionnement	9 959.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10.06 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 427.00 €

<b>Chapitre 16</b>	Emprunt et dettes	<b>60 000 €</b>
<b>Total Recettes</b>		<b>100 185.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026, de la section d'investissement du budget assainissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-027 : Budget lotissement : Compte Financier Unique 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget lotissement, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2024		166 658.02 €
Opérations de l'exercice	306 908.74 €	306 908.74 €
<b>TOTAUX</b>	<b>306 908.74 €</b>	<b>473 566.76 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>166 658.02 €</b>

**Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2024	259 608.75 €	
Opérations de l'exercice	342 888.06 €	295 874.86 €
<b>TOTAUX</b>	<b>602 496.81 €</b>	<b>295 874.86 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>306 621.95 €</b>	

**Ensemble**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2024	259 608.75 €	166 658.02 €
Opérations de l'exercice	649 796.80 €	602 783.60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>909 405.55 €</b>	<b>769 441.62 €</b>
<b>Résultat définitif 2025</b>	<b>139 963.93 €</b>	

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur DELAHAYE Daniel, doyen du Conseil municipal, après Mr GREAUME Marcel, le Maire, est nommé Président de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mr DELAHAYE, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2025 pour le budget lotissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-028 : Budget lotissement : Affectation du résultat 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le compte financier unique 2025 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2025 du budget Lotissement comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	342 888.06 €
Recettes d'investissement	295 874.86 €
Résultat net au 31-12-2025	-47 013.20 €
Déficit ou excédent 2024 reporté	-259 608.75 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>-306 621.95 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat net RAR	0.00 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	306 908.74 €
Recettes de fonctionnement	306 908.74 €
Résultat net au 31-12-2025	0.00 €
Excédent 2024 reporté	166 658.02 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2025</b>	<b>166 658.02 €</b>

**Soit à affecter:**

002 Excédent de fonctionnement reporté	166 658.02 €
001 Déficit d'investissement reporté (2)	-306 621.95 €

- Affectation du résultat 2025 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 166 658.02 €,
- un déficit d'investissement de 306 621.95 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2025 du budget lotissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-029 : Budget lotissement : Budget primitif 2026 : section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026 pour la section de fonctionnement du budget Lotissement qui est en suréquilibre en recettes par rapport aux dépenses comme suit :

**Les dépenses d'exploitation :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général	22 000.00 €
65	Produits de gestion courante	5.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	306 621.95 €
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		<b>328 626.95 €</b>

**Les recettes d'exploitation :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
002	Résultat excédent reporté	166 658.02 €
042	Opérations d'ordre entre sections	320 315.70 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>486 973.72 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026 pour la section de fonctionnement du budget lotissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-030 : Budget lotissement : Budget primitif 2026 : section d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2026 pour la section d'investissement du budget Lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses d'investissement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	306 621.95 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	320 315.70 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>626 937.65 €</b>

## Les recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2026
<b>Chapitre 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	<b>306 621.95 €</b>
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilés	<b>320 315.70 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>626 937.65 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2026 pour la section d'investissement du budget lotissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-031 : Vote du taux des taxes 2026

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales,

Vu la compensation attribuée aux communes par le transfert de la part départementale de foncier bâti,

Monsieur le Maire propose de maintenir :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.92 %,
- le taux de la taxe foncière bâti à 34,57%,
- le taux de la taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) à 8.23 %.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal refuse la proposition de Monsieur le Maire et décide de laisser les taux des taxes comme indiqués ci-dessous :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.92 %,
- le taux de la taxe foncière bâti à 34.57%,
- le taux de la taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) à 8.23 %.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-032 : Attribution des subventions aux associations bonnevillaises

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions après analyse des associations Bonnevillaises par la commission association.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Montants attribués en 2025 en €	Montants demandés pour l'année 2026 en €
--------------	---------------------------------	--

<b>Club de l'amitié</b>	500 €	500 €
<b>Bonneville Patrimoine</b>	500 €	500 €
<b>Bonneville Animations</b>	2 233 €	2 100 €
<b>Le Souvenir Français</b>	100 €	100 €
<b>La charité</b>	/	100 €
<b>L'APE Les petites frimousses</b>	400 €	400 €
<b>Amicale des anciens sapeurs pompiers</b>	400 €	400 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés,

- d'allouer les subventions indiquées ci-dessous aux associations bonnevillaises :

<b>Associations</b>	<b>Montants attribués en 2025 en €</b>	<b>Montants demandés 2026 en €</b>	<b>Montants attribués pour 2026 en €</b>
<b>Le club de l'amitié</b>	500 €	500 €	500 €
<b>Bonneville patrimoine</b>	500 €	500 €	500 €
<b>Bonneville animations</b>	2 233 €	2 100 €	2 100 €
<b>Le Souvenir Français</b>	100 €	100 €	100 €
<b>La charité</b>	/	100 €	100 €
<b>L'APE Les petites frimousses</b>	400 €	400 €	400 €
<b>Amicale des anciens sapeurs pompiers</b>	400 €	400 €	400 €

Monsieur Daniel DELAHAYE ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Bonneville animation.

14 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-033 : Demandes de subventions extérieures**

Monsieur le Maire présente les subventions demandées par les associations extérieures :

<b>Associations</b>	<b>Montants demandés</b>
<b>Les Papillons blancs</b>	/
<b>Fondation du patrimoine</b>	/
<b>CFA du bâtiment CAEN</b>	/

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'allouer ou non des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Montants demandés</b>	<b>Montants attribués</b>
<b>Les Papillons Blancs</b>	/	50 €
<b>Fondation du patrimoine</b>	/	0 €
<b>CFA du bâtiment CAEN</b>	/	0 €

14 VOTANTS

14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-034 : Désignation d'un élu référent forêt - bois**

Il convient de désigner un élu référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.

L'élu désigné "Référent Forêt-bois" sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de la collectivité auprès des Collectivités forestières Normandie.

En complément, un contact "administratif ou technique" peut être également proposé, de même qu'un 2ème élu référent.

Les contacts ainsi identifiés figureront dans un annuaire régional géré exclusivement par les Collectivités forestières Normandie (URCOFOR Normandie).

Thomas AUBRY se propose d'être référent forêt - bois pour la commune de Bonneville la louvet.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mr Thomas AUBRY en tant que référent "Bois - forêt " pour la commune.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Informations du Maire**

**Décisions du Maire :**

- MA-DEC-2026-001 : Impression du Bulletin municipal => 1 068 € TTC
- MA-DEC-2026-002 : Remplissage cuve gaz salle des fêtes => 1 645 € TTC
- MA-DEC-2026-003 : Achat 17t d'enrobé à froid => 3 174 € TTC
- MA-DEC-2026-004 : Révision tracteur New Holland => 3 673.67 TTC
- MA-DEC-2026-005 : Remplacement d'un caniveau au niveau trottoir RD534 => 1 092 € TTC
- MA-DEC-2026-006 : Fleurissement 2026 => 1 714.52 € TTC

**Informations du Maire :**

- Devis Elagage => 2 Devis présentés, celui de Mr COGNIN sera retenu et validé lors du prochain conseil municipal
  - Le tracteur New Holland devrait être réparé et disponible à partir du début de semaine prochaine (le délai de réparation est dû à une difficulté de communication entre l'expert en assurance et l'entreprise Blanchard)
  - Prévoir une commission bourg pour le fleurissement du nouveau monde
  - Travaux tranche 4 : levée de réserves prévue le lundi 27 Avril
  - Elections sénatoriales => Conseil le 5/06/26 pour désigner les grands électeurs
  - Repas des anciens le dimanche 26 Avril => environ 70 personnes
  - Etude en cours pour l'achat d'un terrain dans le chemin du Bois Louvet
- 

**INFORMATION : Questions diverses**

**Mr Maxime COURSEAUX :**

- L'élagage effectué par le sous-traitant ENEDIS au niveau de la ligne Haute tension n'est pas fait correctement => Envoyer un courrier de mécontentement
- Route du Brévedent : Haie comportant un risque de visibilité => envoyer un courrier

**Mme Claire LEVAVASSEUR :**

- Réélue Présidente du Syndicat d'eau de St Philbert.
- Revoir Mr Hubert : les chiens sortent régulièrement, problème de clôture

**Mr Reynald FLEURANT :**

- Nettoyer et enlever la terre et les cailloux suite aux travaux du chemin de la plaine
- Réserve incendie : Portail cassé
- Chemin de la Fontaine aux ducs : vérifier la présence du panneau STOP
- Remblayer l'accotement droite de la route de Beuzeville (en direction de Beuzeville)

**Mme Fabienne HOMO :**

- Avoir des informations sur les notifications de la SAFER => faire un point lors des réunions de conseil

---

Mr le Maire clôture la séance à 21h41.

